

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-328 du 12 décembre 1975

portant détachement du Camarade Paul
AGOLI-AGBO, Magistrat, pour servir au
Cabinet du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU la Loi N°65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°75-162 du 25 Juillet 1975, portant intégration du Camarade AGOLI-AGBO dans la Magistrature Nationale ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Pour compter du 11 Septembre 1975, le Camarade Paul AGOLI-AGBO, Magistrat licencié en Droit de 3ème échelon, est placé en position de détachement pour servir au Cabinet du Président de la République.

ARTICLE 2.— Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1975

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, chargé
de l'intérim,

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 6 - CS 6 - Ministères 12 - SGG 4 - IAA 5 - Gde Chancel. 2 - Direct.
Stat. 2 - MJL 20 - Intéressé 1 - JORPB 1 - CSM 1. - DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4
DI 4 DPE-DGAJL-INSAE 6